

ÉTAT DE LA RESSOURCE DU REQUIN OCEANIQUE (*CARCHARHINUS LONGIMANUS*)

TABLEAU 1. État du requin océanique (*Carcharhinus longimanus*) dans l'océan Indien – état de menace UICN

Nom commun	Nom scientifique	état de menace UICN		
		État global	WIO	EIO
Requin océanique	<i>Carcharhinus longimanus</i>	Vulnérable	–	–

UICN = Union Internationale pour la Conservation de la Nature ; WIO = océan Indien occidental ; EIO = océan Indien oriental.
SOURCES : UICN (2007, 2011)

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

Le GTEPA **RECOMMANDE** l'avis de gestion suivant sur les requins océaniques de l'océan Indien, pour examen par le Comité scientifique, notant qu'il reste des incertitudes considérables sur la relation entre l'abondance et les séries de PUE normalisée de la flotte de palangriers japonais et sur les captures totales de la dernière décennie.

État du stock. L'actuel état de menace UICN « Vulnérable » s'applique globalement au requin océanique. (Tableau 1). Il y a un manque d'information disponible sur cette espèce et aucune amélioration de la situation n'est attendue à court ou moyen terme. Il n'y a pas d'évaluation quantitative du stock et un nombre limité d'indicateurs de base des pêches est actuellement disponible pour le requin océanique dans l'océan Indien ; l'état du stock est donc très incertain. Les requins océaniques sont communément capturés par une série de pêcheries dans l'océan Indien. À cause des caractéristiques de leur cycle de vie –vie assez longue, maturité à 5 ans et relativement peu de descendants (moins de 20 petits tous les deux ans), les requins océaniques sont vulnérables à la surpêche. Malgré le manque de données, les informations disponibles montrent que l'abondance du requin océanique a diminué significativement ces dernières décennies.

Perspectives. Un effort constant ou en augmentation résultera probablement en une baisse plus prononcée de la biomasse, de la productivité et de la PUE. L'impact de la piraterie dans l'océan Indien occidental a eu pour résultat de déplacer et de concentrer une part substantielle de l'effort de pêche à la palangre dans certaines zones du sud et de l'est de l'océan Indien. Il est donc peu probable que les prises et effort du requin océanique diminuent dans un futur proche et il pourrait en résulter un épuisement localisé.

Le Comité scientifique a indiqué ce qui suit :

- Les informations disponibles suggèrent un risque considérable pour l'état du stock aux niveaux d'effort actuels.
- Les deux principales sources de données qui dirigent l'évaluation, les captures totales et la PUE, sont très incertaines et devraient être étudiées plus avant de façon prioritaire.
- Notant que les captures actuelles (sans doute fortement sous-estimées) sont évaluées en moyenne à environ 265 t sur les cinq dernières années (et environ 450 t en 2010), le maintien ou l'accroissement de l'effort entraînera probablement une diminution de la biomasse, de la productivité et de la PUE.
- Le Comité scientifique recommande que des mécanismes soient élaborés par la Commission pour encourager les CPC à respecter leurs obligations de déclarations sur les requins.
- Le Comité scientifique a reconnu qu'il conviendrait d'examiner trois possibilités d'amender la *Résolution 08/04 Concernant l'enregistrement des captures par les palangriers dans la zone de compétence de la CTOI* pour améliorer la collecte des données et des statistiques sur les requins, ce qui permettrait de construire des indicateurs d'état de stock.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

(Informations provenant des rapports du Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires et d'autres sources, comme mentionnées)

MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION

Le requin océanique dans l'océan Indien est actuellement l'objet d'une série de mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission :

- La *Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI* inclut des exigences de déclaration minimales pour les requins, appelle à l'utilisation intégrale des requins et stipule un ratio entre le poids des ailerons et celui des carcasses conservés à bord d'un navire.
- La *Résolution 08/04 Concernant l'enregistrement des captures par les palangriers dans la zone de compétence de la CTOI* définit les exigences minimales pour les fiches de pêche des palangriers de plus de 24 m ou de moins de 24 m si ils pêchent hors de la ZEE de leur État du pavillon. Au titre de cette résolution, les captures de tous les requins doivent être consignées.
- La *Résolution 10/03 Concernant l'enregistrement des captures par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI* définit les exigences minimales pour les fiches de pêche des senneurs de plus de 24 m ou de moins de 24 m si ils pêchent hors de la ZEE de leur État du pavillon. Au titre de cette résolution, les captures accessoires et les rejets de tous les requins doivent être consignés.
- La *Résolution 11/04 sur un Programme Régional d'Observateurs* exige que les données sur les interactions avec les requins océaniques soient consignées par les observateurs et déclarées à la CTOI sous 150 jours. Le Programme régional d'observateurs (PRO) a débuté le 1^{er} juillet 2010.

Extraits des résolutions 05/05, 08/04 et 11/04

RESOLUTION 05/05 CONCERNANT LA CONSERVATION DES REQUINS CAPTURES EN ASSOCIATION AVEC LES PECHERIES GERES PAR LA CTOI

3. Les CPC devront prendre les mesures nécessaires afin de demander à leurs pêcheurs d'utiliser intégralement la totalité de leurs prises de requins. L'utilisation intégrale est définie comme la rétention par le navire de pêche de toutes les parties du requin, à l'exception de la tête, des viscères et des peaux, jusqu'au premier point de débarquement.

RESOLUTION 08/04 CONCERNANT L'ENREGISTREMENT DES CAPTURES PAR LES PALANGRIERS DANS LA ZONE DE COMPETENCE DE LA CTOI

1. Chaque CPC de pavillon s'assure que tous les palangriers battant son pavillon et autorisés à pêcher les espèces sous mandat de la CTOI ont un système d'enregistrement des captures [...]

RESOLUTION 11/04 SUR UN PROGRAMME REGIONAL D'OBSERVATEURS

10. Les observateurs devront :

- (b) observer et estimer les captures, dans la mesure du possible, en vue d'identifier la composition des prises et de surveiller les rejets, les prises accessoires et les fréquences de tailles ;

INDICATEURS DES PECHES

Généralités

Le requin océanique (*Carcharhinus longimanus*) est l'une des espèces de grands requins les plus communes dans les eaux chaudes océaniques du globe (Fig. 1). Il se rencontre habituellement en pleine mer mais également près des récifs et des îles océaniques. Le tableau 2 présente quelques-uns des traits principaux de la biologie du requin océanique dans l'océan Indien

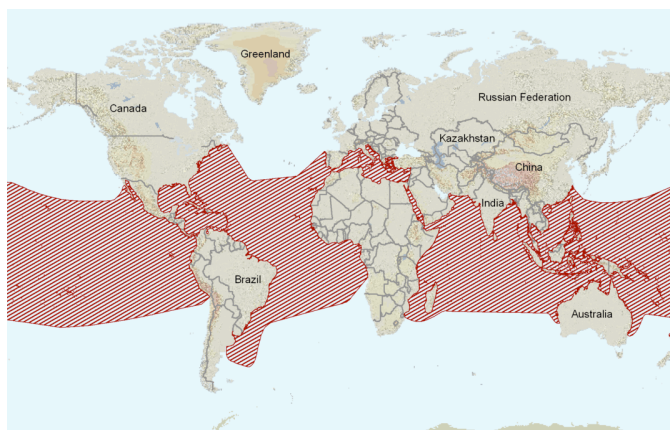


Fig. 1. Distribution globale du requin océanique (source: www.iucnredlist.org)

TABLEAU 2. Biologie du requin océanique (*Carcharhinus longimanus*) dans l'océan Indien

Paramètre	Description
Distribution et structure du stock	La dynamique de la population et la structure du stock du requin océanique dans l'océan Indien sont pas connues. Chevauchement avec la zone de gestion de la CTOI = élevé.
Longévité	Âge maximal observé dans le Pacifique central et occidental : 11 ans ; dans le sud-ouest de l'océan Indien : 14 ans pour les mâles et 17 ans pour les femelles.
Maturité (50%)	Les mâles et les femelles sont matures à environ 6-7 ans soit environ 180-190 cm LT dans l'ouest de l'Atlantique sud et à environ 4-5 ans soit 170-180 cm dans le Pacifique central et occidental.
Reproduction	Les requins océaniques sont vivipares. La taille des portées va de 1 à 15 individus (moyenne de 6,2), les requins les plus grands ayant davantage de petits. Chaque petit mesure approximativement 60-65 cm à la naissance. Dans l'océan Indien ouest-austral, les requins océaniques semblent s'accoupler et mettre bas au début de l'été, avec une période de gestation qui dure environ un an. Le cycle reproductif est supposé être biennal. La localisation des zones de nurserie est mal connue mais elles semblent se situer dans les zones océaniques. <ul style="list-style-type: none"> • Fécondité : moyenne (<20 petits) • Temps de génération : 11-16 ans • Gestation : 12 mois • Cycle de reproduction bisannuel
Taille (longueur et poids)	Les requins océaniques sont des requins relativement grands et atteignent jusqu'à 350 cm LF. Les femelles deviennent plus grandes que les mâles. Le poids maximum observé pour cette espèce est de 167,4 kg. La relation longueur-poids pour les deux sexes combinés dans l'océan Indien est : $PT=0,386*10^{-4}*LF^{2,75586}$.

SOURCES : Mejuto *et al.* (2005) ; Romanov & Romanova (2009).

Pêcheries

Les requins océaniques sont ciblés par certaines pêcheries semi-industrielles et artisanales et font partie des prises accessoires des pêcheries industrielles (pêcheries à la palangre pélagique ciblant le thon et l'espadon et occasionnellement pêcherie à la senne).

Il existe peu d'informations sur les pêcheries avant le début des années 1970, et certains pays continuent à ne pas recueillir de données sur les requins, tandis que d'autres en recueillent sans toutefois les déclarer à la CTOI. Il semble que des prises importantes de requins n'aient pas été enregistrées dans plusieurs pays. En outre, il est probable que de nombreux enregistrements de captures sous-représentent les prises réelles de requins car ils ne prennent pas en compte les rejets (i.e. ils n'enregistrent pas les prises de requins dont seuls les ailerons sont conservés ou celles des requins généralement rejetés du fait de leur taille ou de leur état) ou encore car ils indiquent les poids préparés au lieu des poids bruts.

La FAO compile également des données sur les débarquements d'élastomobranches, mais les statistiques sont limitées du fait du manque de données précises sur les espèces ainsi qu'en provenance des principales flottes.

On pense que la pratique du prélèvement des ailerons de requins (« shark finning ») est fréquente pour cette espèce en particulier (Clarke 2008 ; Clarke *et al.* 2006). Le taux de blessure dans les captures accidentelles et les rejets est inconnu mais probablement élevé.

TABLEAU 3. Fréquence d'occurrence estimée et mortalité des prises accessoires dans les pêcheries pélagiques de l'océan Indien.

Engin	PS	LL		BB/TROL/HAND	GILL	UNCL
		SWO	THONS			
Fréquence	commun	commun		commun	commun	inconnue
Mortalité par pêche	étude en cours	58%		inconnue	inconnue	inconnue
Mortalité post-rejet	étude en cours			inconnue	inconnue	inconnue

SOURCES : Romanov (2002, 2008) ; Ariz *et al.* (2006) ; Peterson *et al.* (2008) ; Romanov *et al.* (2008) ; Poisson *et al.* (2010).

Évolution des captures

Les estimations des captures de requin océanique sont très incertaines et, partant, leur utilité en terme d'estimation minimale des captures l'est aussi. Quatre CPC ont déclaré des données détaillées sur les requins (Australie, UE (Espagne, Portugal et Royaume-Uni), Afrique du Sud et Sri Lanka), tandis que neuf CPC ont déclaré des données partielles ou des données agrégées pour toutes les espèces (Belize, Chine, Japon, Corée, Malaisie, Oman, Seychelles, Maurice, Royaume-Uni-territoires). Pour les CPC qui déclarent des données par espèces pour la palangre (Australie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni et Afrique du Sud), 0,6% des captures de requins par les palangriers (ciblant tous l'espadon), sont des requins océaniques et, pour les CPC déclarant des captures au filet maillant par espèces (par exemple le Sri Lanka), le requin océanique représente 7%.

TABLEAU 4. Estimations des captures de requin océanique dans l'océan Indien en 2009 et 2010.

Captures		2009	2010
Captures les plus récentes	Requin océanique	245 t	450 t
	Requins NCA	62 229 t	61 966 t
Captures moyennes sur les 5 dernières années (2006-2010)	Requin océanique		265 t
	Requins NCA		64 838 t

Il convient de noter que les captures déclarées pour les requins sont considérées comme incomplètes. Les captures de requins ne sont généralement pas déclarées et, quand elles le sont, elles pourraient ne pas représenter les captures totales de ces espèces, mais simplement celles qui sont conservées à bord. Il est également probable que les quantités consignées se réfèrent au poids paré des spécimens et non au poids vif. En 2010, sept pays ont déclaré des captures de requins océaniques dans la zone de compétence de la CTOI.

Tendances de la PUE nominale et normalisée

Données non disponibles au Secrétariat de la CTOI. Les données scientifiques historiques montrent une diminution globale de la PUE et des poids moyens du requin océanique (Romanov *et al.* 2008). Les tendances de la série de PUE japonaise sur la dernière décennie suggèrent que la biomasse vulnérable à la palangre a baissé jusqu'à environ 63% du niveau observé en 2003 (Semba et Yokama 2011). Des rapports anecdotiques suggèrent que les requins océaniques sont devenus rares dans une grande partie de l'océan Indien au cours des 20 dernières années. Des enquêtes scientifiques indiennes sur la palangre n'ont observé aucune capture en Mer d'Arabie entre 2004 et 2009 (John et Varghese 2009).

Poids moyens dans les captures par pêcheries

Données non disponibles.

Nombre de carrés exploités

Données de prises et effort non disponibles.

ÉVALUATION DU STOCK

Le Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires n'a pas réalisé d'évaluation quantitative du stock de requin océanique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ariz J, Delgado de Molina A, Ramos ML, and Santana JC, 2006. Check list and catch rate data by hook type and bait for bycatch species caught by Spanish experimental longline cruises in the south-western Indian Ocean during 2005. IOTC-2006-WPBy-04 2006.
- Clarke S, 2008. Use of shark fin trade data to estimate historic total shark removals in the Atlantic Ocean. *Aquat. Living Res.* 21:373-381.
- Clarke SC, McAllister MK, Milner-Gulland EJ, Kirkwood GP, Michielsens CGJ, Agnew DJ, Pikitch EK, Nakano H, and Shivji MS, 2006. Global estimates of shark catches using trade records from commercial markets. *Ecology Letters* 9:1115-1126.
- IUCN, 2007. IUCN Species Survival Commission's Shark Specialist Group. Review of Chondrichthyan Fishes.
- IUCN, 2011. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2011.1. www.iucnredlist.org
- John ME and Varghese BC, 2009. Decline in CPUE of oceanic sharks in the Indian EEZ: urgent need for precautionary approach. IOTC-2009-WPEB-17.
- Mejuto J, Garcia-Cortes B and Ramos-Cartelle A, 2005. Tagging-recapture activities of large pelagic sharks carried out by Spain in collaboration with the tagging programs of other countries. SCRS/2004/104 Col. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 58(3): 974-1000.
- Petersen S, Nel D, Ryan P and Underhill L, 2008. Understanding and mitigating vulnerable bycatch in southern African trawl and longline fisheries. 225 p. WWF South Africa Report Series.
- Poisson F, Gaertner JC, Taquet M, Durbec JP and Bigelow K, 2010. Effects of the lunar cycle and operational factors on the catches of pelagic longlines in the Reunion Island swordfish fishery. *Fish. Bull.* 108:268-281.
- Romanov EV, 2002. Bycatch in the tuna purse-seine fisheries of the western Indian Ocean. *Fishery Bulletin* 100:90-105.
- Romanov EV, 2008. Bycatch and discards in the Soviet purse seine tuna fisheries on FAD-associated schools in the north equatorial area of the Western Indian Ocean. *Western Indian Ocean Journal of Marine Science* 7:163-174.

- Romanov E, Bach P, Romanova N, 2008. Preliminary estimates of bycatches in the western equatorial Indian Ocean in the traditional multifilament longline gears (1961-1989) IOTC Working Party on Ecosystems and Bycatch (WPEB) Bangkok, Thailand. 20-22 October, 2008. 18 p.
- Romanov E and Romanova N, 2009. Size distribution and length-weight relationships for some large pelagic sharks in the Indian Ocean. IOTC-2009-WPEB-06. 12 p.
- Semba Y and Yokama K, 2011. Trend of standardized CPUE of oceanic whitetip shark (*Carcharhinus longimanus*) caught by Japanese longline fishery in the Indian Ocean. IOTC-2011-WPEB07-35.